



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

07/12/2023

## AFFICHEE LE :

07/12/2023

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

14/12/2023

**L’an deux mil vingt trois, le 13 décembre , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Thierry TAVERNEY À Didier FLAUST, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **RAPPORT D’ACTIVITÉ 2022 DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE**

DELIBERATION N° DELIB/2023/131

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement en ses articles L 123-4 et L 123-5, détermine le statut des centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Mondeville constitue l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des Mondevillais les plus fragiles.

Chaque année, le CCAS dresse son bilan d'activité, qui est transmis au Conseil municipal. Ce rapport d'activité permet de voir le travail de proximité du CCAS et de souligner les faits marquants de l'année.

Par conséquent,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après consultation de la Commission Emploi-Solidarités-Économie Sociale et Solidaire Logement du 7 novembre 2023,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des activités déployées par le CCAS en 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**